LOI SUR LES HAMEAUX

R-007-2010 Enregistré auprès du registraire des règlements 2010-05-19

ARRÊTÉ MODIFIANT LE CONSEIL DU HAMEAU DE GRISE FIORD

Attendu que le conseil du hameau de Grise Fiord à demandé que le nombre de conseillers élus du conseil soit modifié
en vertu du paragraphe 12(2) de la <i>Loi sur les hameaux</i> et de tout pouvoir habilitant, le ministre prend l' <i>Arrêté</i>
modifiant le conseil du hameau de Grise Fiord, ci-après.

PUBLIÉ PAR L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT ©2010 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

1 R 007-2010